

HORAIRES AMÉNAGÉS CHAM-CHAD ET FILIÈRE S2TMD

- **Les élèves CHAM Instrument** doivent cocher **uniquement** :
 - leur **discipline principale** (instrument)
 - le **cours de FM** appelé "**FM fictif**"

Il ne faut pas choisir de pratique collective : l'administration procédera à la mise à jour de la fiche à la rentrée lors de la formation des groupes.

Pour les élèves CHAM qui souhaitent suivre une pratique collective hors cursus (la demande sera acceptée sous réserve de places disponibles) :

- consulter la notice et remplir le formulaire de demande d'inscription [ICI](#)

Rappel : Toutes les activités hors cursus sont payantes. Concernant les S2TMD, la scolarité est désormais payant à compte de l'année 2026-2027, veuillez consulter la page tarif du site [ICI](#)

- **Les élèves en classe S2TMD instrument** doivent :
 - cocher leur **discipline principale**
 - pour la formation musicale :
 - post 2C, 3C1 ou 3C2 : cocher le cours "**FM fictif**", les élèves étant inscrits par défaut dans les cours de FM du jeudi après-midi (places réservées).
 - autres niveaux de FM : merci de choisir un cours parmi ceux proposés.
 - pratiques collectives :
 - Consulter la notice et remplir le formulaire d'inscription [ICI](#)
- **Les élèves danseurs : CHAD et S2TMD** doivent cocher :
 - Le cours de la dominante correspondant à leur classe. A noter qu'**il suffit de cocher un seul cours** à cette étape de réinscription. **Nos services se chargeront d'enregistrer l'intégralité des cours du cursus.**
 - **IMPORTANT** : le dépôt d'un certificat de non-contre-indication à la pratique de la danse de moins de 3 mois est indispensable à la validation de la réinscription. (*Voir l'Article R-362-2 du code de l'éducation et DÉCRET N°2008-263 du 14 MARS 2008 – art. 4*). Ce document est à fournir avant le 31 août 2026.

Consulter les plannings [ICI](#)